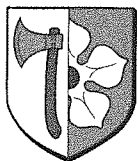


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

portant réglementation temporaire de
circulation au 121 rue principale du 8 au
10 septembre 2026

Le Maire de la Commune de Schirrhein

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- VU le Code Routier, notamment l'article R225,
- VU la demande présentée le 23 juillet 2026 par le SDEA de Schiltigheim,
- Considérant l'incidence des travaux de remplacement de branchement d'eau potable au 121 rue principale à Schirrhein, du 8 au 10 septembre 2026,

ARRETE

- Article 1 : La mise en place d'un dispositif de circulation alternée, par feux tricolores, est autorisée durant la période de travaux, du 8 au 10 septembre 2026, au droit du 121 rue principale à Schirrhein.
- Article 2 : Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux est interdit.
- Article 3 : L'entreprise intervenante, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim
 - la SDEA
 - L'affichage.



Le Maire

Patrick SCHOTT